



SIÈGE SOCIAL

BP 30157
74204 Thonon-les-Bains Cedex
04 50 71 55 33
assistante.dg@apeichablais.org

www.apeichablais.org



Thonon les bains,
le 20 Avril 2023.

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de la contribution à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Nous vous sollicitons aujourd'hui pour le versement de la fraction des 13% destinés aux établissements d'enseignement.

La taxe d'apprentissage a pour objet de participer, dans le cadre de la formation initiale, au financement des dépenses nécessaires au développement des premières formations technologiques et professionnelles :

- achat, location et entretien de matériels et équipements pédagogiques et professionnels,
- dépenses destinées à promouvoir les formations,
- prestations de services par les entreprises, indemnisation de formateurs, prise en charge de frais divers à caractère pédagogique.

Pour tous nos jeunes de l'IME Tully (55 jeunes de 6 à 20 ans aujourd'hui) et pour les travailleurs de notre ESAT Les Hermones de Thonon (170 personnes actuellement), nous cherchons en permanence à maintenir un degré de formation de pointe, notamment en matière technologique, dans le but de les préparer à leur avenir professionnel et à favoriser leur immersion dans le monde du travail et de l'entreprise.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir soutenir nos projets d'investissement en décidant avec votre entreprise d'affecter tout ou partie de votre taxe d'apprentissage à nos établissements, par l'intermédiaire de l'organisme collecteur à laquelle votre entreprise est rattachée.

Pour cela, il vous faudra via votre DSN d'avril 2023 déclarer et payer votre taxe d'apprentissage à l'URSSAF ou la MSA, **puis flécher la part disponible aux établissements que vous aurez choisis via la plateforme en ligne SOLTÉA à compter du 25 Mai 2023.**

Voici les références de nos établissements sur lesquels vous pouvez décider d'affecter une partie de votre Taxe d'apprentissage pour nous soutenir :



SIÈGE SOCIAL

BP 30157
74204 Thonon-les-Bains Cedex
04 50 71 55 33
assistante.dg@apeichablais.org

www.apeichablais.org



IME Tully - 30 Rte de Tully, 74200 Thonon-les-Bains

SIRET 775 655 699 00038

ESAT LES HERMONES - Rte du Ranch, 74200 Thonon-les-Bains

SIRET 775 655 699 00210

La plateforme de fléchage SOLTÉA sera mise à disposition à compter de fin mai 2023, et permettra aux employeurs de choisir les établissements bénéficiaires, leurs composantes ou les formations auxquels les employeurs souhaitent affecter le solde de la taxe d'apprentissage mais aussi de suivre les virements qui seront effectués (15 juillet 2023 et 15 septembre 2023) par la Caisse des dépôts à l'attention des établissements bénéficiaires.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez contacter votre expert-comptable ou votre caisse URSSAF ou MSA.

Nous sommes convaincus que vous saurez accompagner nos établissements et nous vous remercions par avance pour votre soutien.

Nous vous remercions par avance pour votre mobilisation,
Sincères salutations.

Anne Marie DEVILLE
Présidente